

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2021/052bis

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	25

**Date de la Convocation**

06/12/21

**Date d’Affichage**

20/12/21

**Objet de la Délibération**

Demande de subvention départementale pour la création d’un terrain de sports synthétique.

L’ an deux mille vingt et un, le treize décembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s’est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des loisirs , sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

**Présents** : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, SUC, FIERLEI, DAGUES BIE, PADRA, AITA, PEGUES, MEYER, GOMES, RECH, LOUBEAU, EVEN, RANCHET, DASSENOY, DEGEILH, DOLAGBENU, COMBLET.

**Absents** : M. MARC, Mme VITRICE, Mme MONFRAIX, M. CHONG-KEE

Mme GARCIA procuration à Mme RANCHET

M. PANAVILLE procuration à Mme TRIAES

Mme LEROUX procuration Mme DASSENOY

Mme SANDOVAL procuration à Mme DEGEILH

M. SARICA procuration à M. DOLAGBENU

**Secrétaire** : Mme DASSENOY

Monsieur le Maire présente le projet de réalisation d’un terrain de sports synthétique sur la plaine de sports Christian Jumel. Ce nouvel espace permettra de satisfaire le besoin d’équipement supplémentaire au vu de la hausse du nombre d’adhérents dans les associations sportives, offrira un espace accessible toute l’année, y compris par temps pluvieux, aux écoles de football et rugby, permettra ainsi de libérer le gymnase pour d’autres associations en attente de créneaux. Ce terrain sera homologué catégorie 5 afin de pouvoir accueillir des tournois et compétitions.

Il présente l’estimatif global des travaux qui s’élève à 803 732,00 € H.T. correspondant aux devis fournis par les sociétés :

- ST GROUPE pour un montant de 784 082,00 € HT
- DUPUY pour un montant de 19 650,00 € HT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce projet est éligible aux subventions du Conseil Départemental et propose que ce dossier soit inscrit à la programmation 2022 au titre du Contrat de territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité (21 Pour- 4 contre :A.Degeilh, P.Sandoval, L.Dolagbenu, L.Sarica) :

- D’adopter ce projet dont l’estimatif est de 803 732,00 € H.T.,
- De solliciter l’aide du Département de la Haute-Garonne au taux le plus élevé possible au titre du contrat de territoire 2022,
- D’autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme,  
M. le Maire,  
**Christophe Tountevich**

